

sonnes non mariées, vivant dans le monde, n'est ni *bon* ni *utile*, encourra la malédiction de Dieu et de ses saints apôtres Pierre et Paul.....quiconque sans contredire, sans désapprouver le Tiers-Ordre, ôse néanmoins empêcher ou détourner quelqu'un d'y entrer, commet une faute grave.....parce qu'il empêche un grand bien, et met obstacle au profit spirituel d'une âme...”
